

CODE D'ÉTHIQUE

Ressource Espace Familles



Mise en vigueur le :
14/01/2019

SOMMAIRE

- 1- Avant-propos**
- 2- Définitions**
- 3- Mission et valeurs de l'organisme**
- 4- Objectifs de l'organisme**
- 5- Déclaration générale**
- 6- Principes**
- 7- Code d'éthique**
- 8- Dispositions générales**
- 9- Plaintes, commentaires et suggestions**

1- Avant-propos

Le présent code d'éthique constitue un guide pour le maintien de relations saines et respectueuses au sein de Ressource Espace Familles. Il constitue aussi un outil de référence qui permettra à l'organisme :

- d'atteindre sa mission ;
- de garder sa crédibilité auprès des partenaires externes et de la communauté ;
- d'assurer une saine cohésion entre les administrateurs, les employés, les stagiaires, les membres, les bénévoles et les utilisateurs du comptoir alimentaire de Notre-Dame-de-Foy ;
- de respecter les valeurs et les règles de conduite de l'organisme.

Le code s'applique à tous les administrateurs, les employés, les stagiaires, les membres, les bénévoles et les utilisateurs du comptoir alimentaire de Notre-Dame-de-Foy. Ces acteurs seront définis dans le présent code comme Ceux-ci, par leurs actions et leurs décisions, jouent un rôle très important dans la réalisation de la mission de l'organisme et dans la valorisation et le maintien de son image sociale.

Ce code d'éthique est en vigueur dès son approbation par le conseil d'administration. La violation des règles mentionnées dans ce document est sujette à des sanctions allant de la réprimande jusqu'à l'exclusion.

2- Définitions :

- a. *Éthique* : ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un. L'éthique est d'abord une appréciation personnelle de la conduite à adopter devant une situation, une décision à prendre.
- b. *Code d'éthique* : ensemble des règles de conduite propres à une société, à un groupe, pour faciliter le mieux vivre ensemble.
- c. *Impartialité et équité* : Se caractérise par une conduite sans discrimination, neutre, objective et l'exclusion de toute préférence ou parti pris incompatible avec l'équité. L'obligation d'agir avec impartialité exige d'éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés reliés notamment au sexe, à la race, à l'orientation sexuelle, à la couleur, au handicap, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne. Cette obligation impose également le privilège des règles de mérite et de la concurrence et évite tout favoritisme, toute décision prise sur la base d'intérêts personnels ou toute décision visant à plaire à des parents, amis, connaissances ou fournisseurs.
- d. *Participation volontaire* : Se traduit par l'implication volontaire et active des personnes aux actions de l'organisme.
- e. *Loyauté et assiduité* : Se traduit par l'engagement fidèle de contribuer à la réalisation de la mission de Ressource Espace Familles et à préserver sa réputation, l'implication dans les débats internes, au respect des règlements généraux, des politiques et des décisions, des standards d'intégrité, de bonne foi, de dignité, de ponctualité et de constance tant au niveau des fonctions de chacun qu'au niveau des rencontres et activités de l'organisme.
- f. *Respect et courtoisie* : Rejoint la considération et la reconnaissance du langage respectueux que toute personne mérite au sein de l'organisme. Toute personne liée directement ou indirectement à Ressource Espace Familles doit faire preuve de courtoisie, d'écoute, de diligences et de discrétion à l'égard des

personnes avec lesquelles elle entre en relation dans le cadre des activités de l'organisme.

- g. *Confidentialité et discrétion* :Se caractérise par le respect du secret de tout renseignement, verbal ou écrit, de nature confidentielle, recueilli dans l'exercice des fonctions ou des activités menées par tout individu lié directement ou indirectement à l'organisme.
- h. *Intégrité* :Se manifeste par un comportement juste et honnête. Tout individu lié directement à Ressource Espace Familles doit éviter de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'expression et l'exercice de ses activités.

3- Mission et valeurs de l'organisme

Ressource Espace Familles est un organisme de bienfaisance enregistré. Il a pour mission d'améliorer la qualité de vie des familles vulnérables de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Cette mission s'articule autour de certaines valeurs qui constituent la base des actions communautaires et qui permettent aux personnes reliées à l'organisme de participer à leur développement dans un climat sain, respectueux, stimulant, cordial, sécuritaire et exempt de toute discrimination.

4- Objectifs de l'organisme

Les objectifs poursuivis par Ressource Espace Familles sont les suivants :

- Briser l'isolement des familles ;
- Favoriser l'inclusion sociale ;
- Renforcer les compétences parentales ;
- Favoriser la socialisation des enfants ;
- Favoriser le développement global des enfants.

5- Déclaration générale

Les membres, les utilisateurs du comptoir alimentaire Notre-Dame-de-Foy, les employés, les stagiaires, les bénévoles et les administrateurs de Ressource Espace Familles agissent dans le meilleur intérêt de l'organisme. Ils respectent les statuts et les règlements ainsi que l'ensemble des politiques et des procédures en vigueur.

Ils mettent à profit leurs connaissances, leurs aptitudes et leur expérience de manière à remplir leurs fonctions et leurs rôles respectifs avec grande efficacité.

Ils agissent avec prudence, diligence et probité. Ils font preuve de loyauté et de compétences comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

6- Principes

Les principes généraux qui régissent les activités de l'organisme sont entre autres : l'impartialité et l'équité, la participation volontaire, l'assiduité et la loyauté, le respect et la courtoisie, la confidentialité et la discrétion, et l'intégrité.

7- Code d'éthique

- a. Le conseil d'administration et la coordination doivent prendre les mesures nécessaires afin que les membres, les employés, les stagiaires, les bénévoles, les utilisateurs du comptoir alimentaire de Notre-Dame-de-Foy ainsi que les organismes et/ou les personnes reconnues comme des partenaires, soient régulièrement informés et puissent ainsi maintenir la vie associative au sein de l'organisme, et ce, dans un climat de travail sain et stimulant.
- b. Les actions et les décisions du conseil d'administration et de la coordination doivent refléter la mission de l'organisme.

- c. Chaque administrateur, employé, stagiaire, bénévole, membre ou utilisateur du comptoir alimentaire de Notre-Dame-de-Foy doit être conscient de ses engagements et de ses responsabilités envers l'organisme. En ce sens, chacun doit promouvoir et encourager l'utilisation des normes de conduite les plus élevées et veiller au bien-être et à la sécurité d'autrui.
- d. Chaque administrateur, employé, stagiaire, bénévole, membre ou utilisateur du comptoir alimentaire de Notre-Dame-de-Foy doit chercher activement à soutenir l'organisme en adhérant en toute connaissance à sa vision, à sa mission, à ses objectifs, à ses politiques et à son fonctionnement.
- e. Chaque administrateur, employé, stagiaire, bénévole, membre ou utilisateur du comptoir alimentaire de Notre-Dame-de-Foy, doit agir en ayant recours à des moyens conformes à l'intérêt public et aux lois en vigueur.
- f. Chaque administrateur, employé, stagiaire ou bénévole de Notre-Dame-de-Foy doit viser l'excellence dans tous les aspects de la gestion, de ses interventions auprès des personnes et de ses relations avec les partenaires.
- g. Le respect des règles de confidentialité quant à toute information confiée dans ce sens à l'organisme ou considérée comme telle, est essentiel. Aucune information à caractère confidentielle ne pourra être divulguée en dehors de l'organisme sans le consentement écrit des administrateurs ou des gestionnaires autorisés.
- h. Chaque administrateur, employé, stagiaire, bénévole, membre ou utilisateur du comptoir alimentaire de Notre-Dame-de-Foy doit agir, en tout temps, dans un esprit de respect des intérêts collectifs des autres personnes dans l'organisme.
- i. Tout comportement portant atteinte à la dignité des administrateurs, employés, stagiaires, bénévoles, membres ou utilisateur du comptoir alimentaire de Notre-Dame-de-Foy est interdit et doit être dénoncé.
- j. Chacun doit respecter l'intégrité et la vie privée des autres.

- k. Chacun doit promouvoir et maintenir la vie associative et démocratique au sein de l'organisme.
- l. Chacun doit respecter les fonctions attribuées aux administrateurs, employés, stagiaires, bénévoles, membres et aux utilisateurs du comptoir alimentaire de Notre-Dame-de-Foy
- m. Chaque administrateur, employé, stagiaire, bénévole, membre ou utilisateur du comptoir alimentaire de Notre-Dame de Foy doit effectuer une gestion rationnelle des biens de Ressource Espace Familles
- n. Chaque administrateur, employé, stagiaire, bénévole, membre ou utilisateur du comptoir alimentaire de Notre-Dame-de-Foy doit prendre les décisions sur la base d'informations vérifiées ou reconnues.
- o. Chaque administrateur, employé, stagiaire, bénévole, membre ou utilisateur du comptoir alimentaire de Notre-Dame-de-Foy doit préserver et développer la crédibilité de l'organisme au sein de la communauté.
- p. Chaque administrateur, employé, stagiaire, bénévole, membre ou utilisateur du comptoir alimentaire de Notre-Dame-de-Foy doit saisir les occasions pour sensibiliser les citoyens au rôle de l'organisme et du réseau qu'il constitue.
- q. Chaque administrateur, employé, stagiaire, bénévole, membre ou utilisateur du comptoir alimentaire de Notre-Dame-de-Foy doit éviter de se placer en position de conflit d'intérêt et, le cas échéant, en informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts existant dans l'organisme.
- r. Chaque administrateur, employé, stagiaire, bénévole, membre ou utilisateur du comptoir alimentaire de Notre-Dame-de-Foy doit éviter toute conduite de discrimination fondée sur la race, l'ethnie, la couleur, le sexe, l'âge, la nationalité, la religion, l'orientation sexuelle, un handicap physique ou mental, l'opinion politique.

- s. Chacun doit se conduire dans la vie privée et professionnelle de manière à ne pas nuire à la réputation de l'organisme.
- t. Chacun doit faire preuve d'honnêteté et agir de bonne foi et avec loyauté au mieux des intérêts de l'organisme.
- u. Chacun doit éviter de tirer profit des biens ou de l'information de l'organisme sans d'abord avoir été formellement autorisé à le faire par le conseil d'administration.
- v. Toute publication, tout commentaire ou opinion émis par voie orale ou écrite notamment sur les réseaux sociaux par les membres, employés, bénévoles, administrateurs, utilisateurs du comptoir alimentaire Notre-Dame-de-Foy et partenaires ainsi que par toute personne qui s'exprime au sujet de l'organisme ou des personnes reliées à celui-ci, doit respecter les valeurs mentionnées dans ce code d'éthique.
- w. Toute personne reliée à l'organisme doit veiller à ce que ses gestes, son langage, son comportement et ses actions soient conséquentes avec les valeurs énoncées par l'organisme.

8- Dispositions générales

Le conseil d'administration veillera à l'application et au respect du code d'éthique en vigueur et prendra les mesures nécessaires pour s'assurer qu'il soit rigoureusement respecté.

9- Plaintes, commentaires et suggestions

L'organisme, Ressource Espace Familles, a adopté une politique sur la gestion des plaintes. Celle-ci s'adresse à l'ensemble de son personnel, aux contractuels, aux bénévoles, aux participants, aux membres du conseil d'administration et aux autres individus concernés par les services de l'organisme.

La politique, ainsi que le formulaire de plainte peuvent être consultés dans la section *Plaintes* sur le site web de l'organisme : www.ressourceespacefamilles.com

Toute plainte, tout commentaire et toute suggestion peuvent être acheminées par courriel à :

communication@refamilles.ca

Toute plainte visant la direction et/ou la coordination peut être acheminée par courriel à : ca@refamilles.ca